

MODALITÉS OFFRE LANSAY BLOPENS

Pour 2 coffrets Blopens achetés, 50% remboursés sur le moins cher des deux
du 23/01/2023 au 04/03/2023 inclus.

L'Offre est limitée à 1 participation par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même RIB).

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE :

- 1- **Achetez simultanément** deux coffrets Blopens Lansay éligibles* à l'offre entre le **23/01/2023 au 04/03/2023** (*date du ticket de caisse/facture Internet faisant foi ; achat simultané donc un seul ticket de caisse pour l'achat des deux produits*) dans les enseignes participantes listées ci-dessous :
Cora (Migros, Match), Jouets Broze, Dreamland (Mavedro), Maxi Toys (Logitoys), Casino, Cdiscount, Cultura, Helfrich, Ludendo (La grande Récré), Monoprix, Systeme U (Super U, Hyper U), Aldi, Amazon , Carrefour, Gifi, King Jouets, Micromania, Partner (Sajou), Intermarché, Auchan, Joué Club, Fnac, Leclerc, Oxybul , Picwictoys (Luderix), Relay Snc. Hors marketplace.
- 2- **Inscrivez-vous impérativement** via la page dédiée : <https://lansay.fr/campagnes/odr-blopens-2023> muni de votre facture ou ticket de caisse original, des codes-barres des deux produits et de votre RIB (IBAN/BIC) pour procéder à votre inscription en ligne.
- 3- **Remplissez le formulaire d'inscription avant le 31/03/2023** inclus avec vos coordonnées et le détail de vos achats.
- 4- **Téléchargez** en ligne une photo ou le scan, de manière lisible des éléments suivants :
 - Votre ticket de caisse ou votre facture d'achat, en entourant la date, les références des deux produits achetés et les prix. (*les bons de commande ne sont pas acceptés*).
 - Les codes-barres des deux produits concernés à insérer dans le formulaire
 - Votre RIB mentionnant votre nom et prénom, code IBAN et BIC

Si la demande est conforme, le montant remboursé sera égal à 50% du prix d'achat du produit le moins cher des deux, à hauteur de 15€TTC maximum, dans un délai de 3 à 4 semaines.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service consommateur de l'opération, : service.consommateur@take-off.fr, en précisant le numéro de l'opération (3427) dans l'objet de votre email.

Offre valable du 23/01/2023 au 04/03/2023 inclus, réservée aux particuliers majeurs domiciliés en France Métropolitaine (Corse comprise), DROM (la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion), Belgique, Suisse et Luxembourg. Offre limitée à 1 participation par foyer d'habitation (même nom et/ou même adresse et/ou même email et/ou même RIB), chaque demande devant être faite en nom propre. Frais de participation non remboursés. Pour les DROM, des frais bancaires sont susceptibles d'être prélevés par la banque domiciliant le

compte du participant et restent à sa charge. Le montant remboursé prendra compte du montant réellement payé, toute promotion déduite, à hauteur de 15€ TTC maximum. Toute demande ne respectant pas les présentes modalités, incomplète, frauduleuse, portant sur des références différentes ou hors délai sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée. A réception de la demande de remboursement, la société Lansay et son prestataire se réservent la possibilité de procéder à toutes vérifications nécessaires pour s'assurer de sa conformité, notamment sur l'identité des participants et leur domiciliation. Les remboursements seront effectués par virement bancaire uniquement, sous 3 à 4 semaines environ après enregistrement de la demande conforme. Il appartient au participant de conserver une copie de son récapitulatif de participation ainsi qu'une copie de sa preuve d'achat pour toute réclamation.

Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 30/04/2023. Toute réclamation doit être faite en nom propre.

Lansay se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la présente offre en cas de nécessité. La société Lansay ne peut être tenue responsable de la non réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté (grève des postes, mauvaise distribution ou mauvais adressage). Les coordonnées des Participants seront collectées et peuvent être traitées informatiquement. Les données collectées sont obligatoires pour participer à l'Opération. Si vous exercez votre droit de suppression avant la fin de l'Opération, vous renoncez par conséquent à y participer. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général de Protection des Données n°2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition ou de suppression des informations le concernant, d'un droit d'accès à la portabilité, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles en cas de décès qui pourra être exercé auprès de la Société Organisatrice à l'adresse email suivante : dpo@take-off.fr

*** Liste des produits éligibles à l'offre :**

Références	Modèle
23490	BLOPENS MINI KIT CUTE
23491	BLOPENS MINI KIT ANIMALS
23501	BLOPENS MON KIT MINI
23604 /23607	BLOPENS METALLIC
23605	BLOPENS MAGIC
23519	BLOPENS SET D'ACTIVITÉS FÉERIQUES
23557	BLOPENS SET D'ACTIVITÉS KAWAII
23504	BLOPENS SET D'ACTIVITÉS CHEVAUX FANTASTIQUES
23549	BLOPENS SET D'ACTIVITÉS BEBES ANIMAUX
23576	BLOPENS SET D'ACTIVITÉS PAILLONS
23690	BLOPENS SET D'ACTIVITÉS SCOOBY DOO
23634	BLOPENS SET D'ACTIVITÉS LICORNES PAILLETTEES
23620	BLOPENS SCÈNE A COMPOSER

23636	BLOPENS SET D'ACTIVITÉS LICORNES PAILLETTEES
23424	BLOPENS SUPER CENTRE D'ACTIVITÉS
25250	BLOPENS MAXI-COLOR POP
23457	BLOPENS SUPER CENTRE D'ACTIVITÉS FÉERIQUES
23645	BLOPENS STREET ART
23691	BLOPENS SET D'ACTIVITÉS HARRY POTTER
23643	BLOPENS ANIMAUX A CUSTOMISER
23646	BLOPENS SPARKLE
23648	BLOPENS TIE AND DYE
23641	BLOPENS FASHION - MON KIT DE STYLISME
23650	BLOPENS FASHION - MON ATELIER MODE
23585	BLOPENS CENTRE D'ACTIVITES MIRACULOUS
23588	BLOPENS SUPER CENTRE D'ACTIVITÉS BARBIE
23439	BLOPENS MON ATELIER D'ACTIVITÉS PAILLETES - Exclu
23550	BLOPENS - MON ATELIER D'ARTISTE PAILLETES ET SEQUINS - Exclu
23442	BLOPENS MON ATELIER D'ACTIVITES ANIMAUX - Exclu
23574	BLOPENS - ATELIER MAGIQUE ET PAILLETES - Exclu